

CLR/N°16-305

Affaires juridiques

LE PRESIDENT,

VU le Code de l'éducation ;

VU le décret n°88-520 du 3 mai 1988 relatif aux services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé ;

VU la délibération du Conseil d'administration du 9 mai 2016 portant élection de M. Philippe VENDRIX, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, en qualité de président de l'Université François-Rabelais de Tours ;

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Emilie ARNAULT, Directrice du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé, ou en cas d'absence ou d'empêchement à la Responsable administrative du Service, Madame Anne CHEIGNON, dans les domaines d'attribution suivants :

➤ **Gestion de Personnel**

- Elaboration, conclusion et gestion des contrats horaires de recrutement de personnels temporaires financés sur budget du Service.
- Attestations de service des personnels.
- Billets SNCF de congés payés.
- Décisions d'attribution et gestion des indemnités accessoires servies sur budget à des agents de l'université ou à des agents recrutés à l'extérieur pour des travaux ponctuels spécifiques.
- Décisions relatives aux autorisations d'absence et ordres de mission.

Article 2 : La présente décision est applicable à compter de sa signature.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 10 mai 2016

Le Président,



Philippe VENDRIX

Mis en ligne le :

31 JAN, 2017